

Partir à l'Étranger avec mon véhicule **flexifleet**

- Si tel est le cas, vous devrez faire une demande **d'Autorisation de Sortie de Territoire**.

- Vous devrez avoir **au moins de 6 mois de location** de votre véhicule sinon nous ne pourrions pas vous accorder ce droit !

!! *Tous kilomètre parcouru avec un véhicule Flexifleet même dans un cadre privé, est dû et vous sera refacturé le mois suivant !*

- Afin de pouvoir en bénéficier, il vous faudra :

- Nous indiquer vos dates de départ et de retour ainsi que votre destination.
- Signer l'attestation sur l'honneur d'assurance, assuré chez nous ou pas.
- Certificat d'Assurance recto/verso si vous n'êtes pas assuré chez nous.

!! Exception pour l'Algérie pour laquelle il vous faudra nous fournir une attestation d'assurance Algérienne traduite en français.

- Être à jour de vos paiements et règlement d'avance pour votre période de vacances + 1 semaine.

⇒ Aucune suspension de loyer n'est possible sauf si vous bénéficiez du **Pack CONFORT**, vous n'aurez dans ce cas que l'Assurance à régler.

⇒ Toute semaine entamée est due !

- Re-signer obligatoirement les Mandats UBER et SEPA (GoCardless)